

## **Compte rendu du conseil d'école du lundi 5 Novembre 2018**

### Présents :

Mme Pédegert (directrice)

Mmes Bouzigues, Camberbet, Lescudé, M. Andrian (enseignants)

Mmes Lateulade (représentante de la municipalité)

Mmes Moignard, Nicolas, Phérivong, Steyer, M. Thomas (représentants des parents d'élèves)

### Excusés :

Mme Goulas (Inspectrice de l'Education Nationale)

Mr le Maire de Serres-Castet

Mme Marque (psychologue scolaire)

Mme Safontas (enseignante)

Le compte rendu sera affiché à l'école et disponible sur le site internet de la mairie.

### 1.Présentation et fonctionnement du conseil d'école

Le conseil d'école est constitué de Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale, des enseignants, des représentants de la municipalité et des représentants des parents d'élèves.

Le conseil d'école est constitué pour un an et se réunit trois fois dans l'année. Il peut siéger une quatrième fois à la demande de Mme la Directrice, de M. le Maire ou de la moitié de ses membres.

Les dates des prochains conseils sont fixées au lundi 21 mars 2019 et jeudi 27 juin 2019.

### 2-Bilan de la rentrée

Il y a cinq classes.

Effectifs :

- classe de M. Andrian : 16 MS + 10 GS
- classe de Mme Pédegert : 24 GS
- classe de Mme Lescudé : 13 PS + 11 MS
- classe de Mme Bouzigues : 13 PS + 11 MS
- classe de Mme Camberbet : 13 PS + 11 MS

Ce qui représente 39 petits, 49 moyens et 34 grands pour un effectif total de 122 élèves.

En janvier, l'école accueillera 9 élèves nés en janvier 2016. Ils seront répartis dans les 3 classes de Mmes Camberbet, Bouzigues et Lescudé.

Cette année, l'APC a lieu le matin avant la classe ou le soir après le temps scolaire en raison de la réduction de la pause méridienne. Cela pose des soucis d'organisation notamment pour les élèves qui utilisent le transport scolaire. De ce fait, contrairement aux autres années où cela avait lieu le midi, un certain nombre d'élèves à qui il a été proposé l'APC n'ont pu en bénéficier. Une autre organisation est en cours de réflexion pour l'an prochain.

### 3-Règlement intérieur

Le règlement intérieur a été adopté à l'unanimité. Il sera distribué aux parents dans les cahiers de correspondance.

### 4-Coopérative scolaire

La coopérative scolaire permet de faciliter la gestion de l'argent reçu par l'école. Elle permet de financer les différentes sorties réalisées par les élèves et les petites fournitures pour les classes. La cotisation, fixée à 12€ pour un enfant, 20€ pour deux enfants et 25€ pour 3 enfants, n'est pas obligatoire, les parents pouvant régler chaque sortie séparément.

Le conseil a voté à l'unanimité le renouvellement de la cotisation pour la coopérative scolaire.

### 5-Projets scolaires

Le projet d'école, pour les trois ans à venir, a été validé par l'Inspection de l'Education Nationale en cours d'année dernière.

Cette année, les élèves travailleront autour de 2 contes :

- "Les 3 petits cochons" sur la période de novembre et décembre. Un travail sera fait en partenariat avec le centre de loisirs où les enfants construiront les cabanes des cochons. Une petite exposition des travaux réalisés par les élèves autour de ce conte terminera ce travail.

- "Jack et le haricot magique" sur la période 4 qui se situe entre les vacances de février et d'avril.

Les élèves se rendront au Méliès le 13/12 afin d'assister à un spectacle intitulé "Arthur et la magie de Noël". Les enseignants feront appel à des parents volontaires pour les accompagner.

En janvier 2019 les élèves assisteront à un spectacle intitulé "Promenons-nous dans les boîtes" au centre Alexis Peyret. Pour les petits et les moyens cela aura lieu le jeudi 10 au matin et pour les grands le vendredi 11 après midi.

Toutes les classes iront à la bibliothèque. Les grands y vont depuis le début de l'année. Les petits et les moyens iront après Noël.

Les GS devraient pouvoir aller à la piscine en fin d'année. Il y a 11 parents qui se sont manifestés pour passer l'agrément.

### 6 -Sécurité

L'école doit organiser des exercices d'incendie, d'intrusion attentat et de confinement au cours de l'année.

Le premier exercice d'évacuation en cas d'incendie s'est tenu le 15/10. Le bilan est positif. En 3 minutes, tout le monde avait pu être évacué. L'alarme a été bien entendue partout dans l'établissement.

#### 7 Questions diverses posées par les représentants de l'APE

L' APE souhaite participer au Téléthon qui aura lieu le premier week-end de décembre. Après échanges entre les différents membres du conseil, il a été proposé de demander aux familles de confectionner des gâteaux qu'elles déposeront à l'école. Les membres de l'APE, les réceptionneront par la suite afin de les vendre et de reverser les fonds au Téléthon. Les enfants de l'école maternelle feront aussi des biscuits et des friandises. Une tombola sera organisée comme il y a 2 ans en janvier. Les enseignants sont d'accord pour distribuer les carnets à chaque enfant via le cahier de liaison et pour réceptionner les chèques (de préférence) et les souches des tickets vendus. Les représentants des parents d'élèves ont fait part à l'équipe enseignante de leur souhait de réaliser une fête de l'école en leur présence. Une réflexion est en cours sur ce qu'il serait possible de proposer.

Mme la Directrice, Mme Pédegert

Les secrétaires, Mmes Lescudé et Phérivong



